

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Arrêté **15 MARS 2016**

désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU l'arrêté du 10 février 2009 modifié instituant les commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère de l'agriculture et de la pêche ;

VU le résultat des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article 1 – Les représentants siégeant au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement instituée auprès de la secrétaire générale du ministère en charge de l'agriculture par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé, sont désignés comme suit:

1 - Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

- Monsieur Jacques CLEMENT, chef du service des ressources humaines au secrétariat général (SG),
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emplois et carrières au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Maryvonne DE MAUREY, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Isabelle SARTHOU, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

b) Membres suppléants :

- Madame Noémie LE-QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emplois et carrières au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Monsieur Jacques FAUVEL, adjoint à la cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER),
- Madame Carole PELLEGRINO, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),
- Madame Sophie ASSAM, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH),

2 - Représentants du personnel

a) Membres titulaires :

M. Maxime AMISSE	Enseignant	FSU
M. Thierry CHABANON	Enseignant	FSU
Mme Marie-Aude CONDON	CPE	FSU
M. Daniel FOURTIC	Enseignant	FSU
M. Adel ZIDI	Enseignant	FSU

b) Membres suppléants :

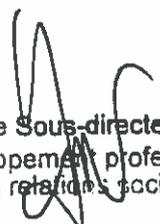
M. Kevin GONCALVES	Enseignant	FSU
Mme Christiane VARON	Enseignant	FSU
M. Philippe LORQUIN	Enseignant	FSU
M. Maël CHAUVIN	Enseignant	FSU
M. Martin ROMANUS	Enseignant	FSU

Article 2 – L'arrêté du 2 février 2015 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions d'enseignement est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le

15 MARS 2016


Le Sous-directeur
du développement professionnel et
des relations sociales

Yves LE NOZAHIC